

Certificat en vertu de l'Article 35, Paragraphe 1, du Règlement (UE) 2018/848 relatif à la production biologique et à l'étiquetage des produits biologiques

Partie I: Éléments obligatoires	I.1 Numéro du document FR-BIO-15.250-0111586.2026.003			I.2 Type d'Opérateur ☒ Opérateur ☐ Groupe d'opérateurs		
	I.3 Opérateur ou groupe d'opérateurs Nom MADAME ANAELLE HAMARD Adresse ARTEMESIA SIMPLES SAUVAGES 12 ROUTE DE SAINT ESTEVE 05500 Poligny Pays France Code ISO FR			I.4 Autorité compétente ou Autorité / Organisme de contrôle Autorité BUREAU ALPES CONTROLES (FR-BIO-15) Adresse Impasse des Prairies Annecy-le-Vieux 3 bis, 74940, Annecy Pays France Code ISO FR		
	I.5 Activité ou activités de l'opérateur ou du groupe d'opérateurs • Production • Préparation					
	I.6 Catégorie ou catégories de produits visées à l'article 35, paragraphe 7, du règlement (UE) 2018/848 du Parlement européen et du Conseil et méthodes de production • (a) Végétaux et produits végétaux non transformés, y compris les semences et autre matériel de reproduction des végétaux Méthode de production: – production biologique, sauf durant la période de conversion • (d) Produits agricoles transformés, y compris les produits de l'aquaculture, destinés à l'alimentation humaine Méthode de production: – production de produits biologiques					
	Le présent document est délivré conformément au règlement (UE) 2018/848 et certifie que l'opérateur ou le groupe d'opérateurs (choisir ce qui convient) satisfait aux exigences dudit règlement.					
I.7 Date, lieu Date 16 juin 2026 11:09:21 +02 (CET) Lieu Annecy (FR)			I.8 Validité Certificat valable du 15/06/2026 au 30/06/2027			

Certificat en vertu de l'Article 35, Paragraphe 1, du Règlement (UE) 2018/848 relatif à la production biologique et à l'étiquetage des produits biologiques

Partie II: Éléments facultatifs spécifiques	II.1 Répertoire des produits	
	Nom du produit	Code de la nomenclature combinée (NC) visé au règlement (CEE) n° 2658/87 du Conseil pour les produits relevant du champ d'application du règlement (UE) 2018/848
	Autres fruits à pépins (Cassis) Biologique	
	Zone de cueillette de plantes à parfum aromatiques et médicinales sauvages (Framboise, Pissenlit, Achillee millefeuille, Pin sylvestre, Sureau, Houblon, Aubepine, Eglantier, Frene, Noisetier, Epicea, Lotier, Melilot, Reine des prés, Prele, Lierre terrestre, Serpolet, Alchemille, Prele, Lierre terrestre, Primevere, Pissenlit, Carotte sauvage, Millepertuis, Primevere, Achillee millefeuille, Framboise, Ortie, Thym, Origan, Sarriette, Lavande, Tilleul, Hysope, Romarin, Trefle, lotier, Pensée sauvage, Asperule odorante) Biologique	
	Autres plantes à épices, aromatiques, médicinales et pharmaceutiques (Agastache, Bleuet, Melisse, Menthe, Menthe poivrée, Saugé, Monarde, Camomille matricaire, Fenouil, Mauve de mauritanie, Agastache, Carvi, Coquelicot, Calendula, Origan, Thé des jardins, Thym, Echinacee, Tournesol, Liveche, Angélique, Sarriette) Biologique	
	Tisane Après la Naissance Biologique	
	Tisane Au Cœur de l'Hiver Biologique	
	Tisane Danse la Vie Biologique	
	Tisane Esprit Sauvage Biologique	
	Tisane Herbes Folles Biologique	
	Tisane L'attente Sacree Biologique	
	Tisane Le chant du Printemps Biologique	
	Tisane Legerete Biologique	
	Tisane Rayon de Soleil Biologique	
	Tisane Serenite Biologique	
	Tisane Sous la Pleine Lune Biologique	
	Tisane Sous les Etoiles Biologique	
	Tisane Un Brin de Fraicheur Biologique	
	Tisane Voie Lactee Biologique	
	Tisane La Voix des Fleurs Biologique	
Sel aux herbes Biologique		
II.2 Quantité de produits		
II.3 Informations sur les terres		
II.4 Liste des locaux ou des unités où l'activité est exercée par l'opérateur ou le groupe d'opérateurs		
II.5 Informations sur l'activité ou les activités réalisées par l'opérateur ou le groupe d'opérateurs et indiquant si l'activité ou les activités sont effectuées pour leur propre compte ou en tant que sous-traitant réalisant l'activité ou les activités pour le compte d'un autre opérateur, le sous-traitant restant responsable de l'activité ou des activités effectuées		
II.6 Informations sur l'activité ou les activités réalisées par le tiers sous-traitant conformément à l'article 34, paragraphe 3, du règlement (UE) 2018/848		
II.7 Liste des sous-traitants réalisant une ou des activités pour l'opérateur ou le groupe d'opérateurs conformément à l'article 34, paragraphe 3, du règlement (UE) 2018/848, dont l'opérateur ou le groupe d'opérateurs reste responsable en ce qui concerne la production biologique et pour lesquelles il n'a pas transféré cette responsabilité au sous-traitant		
II.8 Informations sur l'accréditation de l'organisme de contrôle conformément à l'article 40, paragraphe 3, du règlement (UE) 2018/848		
Nom de l'organisme d'accréditation	COFRAC	
Hyperlien vers le certificat d'accréditation	https://tools.cofrac.fr/annexes/sect5/5-0539.pdf	
II.9 Autres informations		